

Sain-Bel dépose plainte contre ENEDIS --> MESSAGES DE SOUTIEN SVP !

Bonjour,

Vendredi 9 novembre 2018, la commune de Sain-Bel a déposé une plainte contre ENEDIS. Les poseurs de cette entreprise qui ne cesse de donner des leçons de droit à travers tous les tribunaux possibles, se sont en effet autorisés à bafouer le nouvel arrêté municipal, en vigueur depuis le 23 octobre, et dont leur employeur comme ENEDIS avaient été dûment informés.

Non contente de ne pas respecter le moratoire d'un an instauré par ledit arrêté, ENEDIS a ordonné le remplacement de deux compteurs appartenant à la municipalité - qui lui avait, de plus, expressément demandé par courrier dès la fin août de ne pas remplacer les compteurs de ses installations.

Une nouvelle fois, cette société se moque du Droit dont elle n'a de cesse de se réclamer pour imposer partout son compteur.

La commune a donné jusqu'à mercredi à ENEDIS pour remettre en place les compteurs échangés. Si cette demande amiable n'est pas satisfaite, la municipalité de Sain-Bel demandera à la force publique de faire rétablir son droit.

Nous tenons aussi à nous faire l'écho d'une nouvelle **explosion** de compteur Linky dont il va être difficile de nier, cette fois encore, la possibilité même (c'est la réponse habituelle d'ENEDIS : "nos compteurs ne peuvent exploser"), car celle-ci a, cette fois, été [filmée sous divers angles par des témoins](#). Une seconde explosion de Linky a eu lieu ce week-end, blessant un pompier : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/saint-malo-35400/saint-malo-incendie-dans-un-restaurant-italien-un-pompier-blesse-5917980>

LE DÉNI DE RÉALITÉ, ÇA SUFFIT !

Bien cordialement,

**Serge Rivron, adjoint délégué,
Mairie de Sain-Bel**

Courriel : contact@sain-bel.fr

Standard : 04 74 01 24 80

Place de la mairie 69210 Sain-Bel